

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 005-5896/19/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association COLINEO au titre de l'exercice 2019
- Approbation d'une convention
MET 19/10527/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Colinéo, de type loi 1901, œuvre, depuis plus de 30 ans, en faveur notamment de la protection de sites naturels et paysages, de la préservation de la biodiversité. Elle contribue également de par ses actions et son implication dans les massifs provençaux à une amélioration de la connaissance du patrimoine naturel.

Aujourd'hui l'association souhaite contribuer au volet biodiversité de l'Agenda 21 des communes de Fuveau et de Gréasque. Il s'agirait pour ces deux communes de mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale. L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif d'acquérir des connaissances naturalistes et de déterminer les enjeux en matière de conservation de la biodiversité sur le territoire communal, tout en adoptant une approche participative permettant de mobiliser tous les acteurs du territoire en faveur de la préservation de la biodiversité.

En outre, la Métropole Aix-Marseille-Provence porte dans son projet la volonté de développer une véritable politique de protection et de valorisation de son patrimoine naturel et d'accompagnement des communes. Pour ce faire, elle a lancé en novembre 2018 l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité.

La complémentarité des démarches à deux niveaux d'échelle est avérée. Sans contexte, l'implication des communes dans la déclinaison de ce projet, notamment sur le volet sensibilisation et mobilisation citoyenne, contribuera à une meilleure acculturation de la biodiversité métropolitaine.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite soutenir l'action de l'association Colinéo, pour un montant de 10 000 euros afin de créer un programme d'activités participatives à destination des citoyens.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir la mise en œuvre d'une action de valorisation pour l'atlas communal de la biodiversité sur le territoire communal de Fuveau et de Gréasque en complémentarité avec l'atlas métropolitain de la biodiversité.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros au titre de l'exercice 2019 à l'association COLINEO.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Métropole – sous-politique G811 - Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA